



**TERMES DE REFERENCE RELATIFS AU RECRUTEMENT D'UN (E)
SPECIALISTE EN VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) AU SEIN DE
L'EQUIPE DE COORDINATION DU PROJET D'EQUITE ET DE
RENFORCEMENT DU SYSTEME EDUCATIF (PERSE)**

I. CONTEXTE GENERAL ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo bénéficie d'un important financement de la Banque mondiale qui est en cours d'exécution dans le cadre du Projet d'Equité et de Renforcement du Système Educatif (PERSE). Ce projet appuie le Gouvernement dans la mise en œuvre de la politique de la gratuité de l'enseignement primaire en République Démocratique du Congo décidée par le Chef de l'Etat en 2019. Le projet a pour objectif de réduire les dépenses des foyers pour la scolarisation de leurs enfants au niveau primaire, d'inscrire au moins deux millions d'enfants supplémentaires aux écoles primaires dans les dix provinces d'intervention et de renforcer les systèmes éducatifs et de gouvernance de base à travers tout le pays. Le projet espère ainsi contribuer à garantir l'équité de genres en matière de scolarisation en aidant le Gouvernement à rétablir l'équilibre dans le rapport Fille/Garçon en éducation, notamment à travers des activités de protection et de sécurisation de l'environnement scolaire.

Trente-cinq pour cent des femmes dans le monde étaient des survivantes de violences physiques et/ou sexuelles causées par leurs partenaires intimes ou d'autres acteurs (OMS 2013). La Banque Mondiale reconnaît que la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG), partout dans le monde, est essentielle pour combler les écarts entre les hommes et les femmes notamment en matière d'éducation, produire un impact durable sur la pauvreté, et favoriser la réalisation d'une croissance économique durable qui profite à tous.

Plus d'un milliard d'enfants subissent des cas de violences physiques, psychologiques, ou sexuelles chaque année. Plus d'un tiers des enfants inscrits à l'école sont affectés par les abus sexuels et les violences, avec un impact très négatif sur leur bien-être et leurs performances scolaires qui peuvent les pousser une plus grande tendance à abandonner les études, particulièrement les filles à cause des grossesses non-désirées, des mariages précoces, et des infections sexuellement transmissibles. Les risques d'EAS et HS peuvent être encourus dans le contexte des relations entre l'enseignant et l'élève, entre les enseignant ou entre les élèves eux-mêmes.

La gratuité de l'enseignement de base/enseignement primaire est la politique phare du Programme du Chef de l'Etat qui, depuis 2019, a chargé le Gouvernement de la mettre en œuvre dans tous les établissements publics d'enseignement sur l'ensemble du territoire national.

D'importantes mesures ont ainsi été prises par le Gouvernement pour supprimer les frais scolaires directs, identifiés par toutes les études comme étant le premier obstacle à la scolarisation en RDC, surtout la scolarisation des filles (*Etude EADE, 2012*). En compensation, les dépenses publiques ont été fortement augmentées pour soulager les ménages du poids du

paiement desdits frais. Les enfants ayant rejoint le chemin de l'école grâce à l'application de la gratuité sont aujourd'hui estimés à environ 4 millions d'enfants.

Cependant, cet afflux massif de nouveaux élèves sous la poussée de la gratuité a induit des effets sur notre système éducatif. C'est pourquoi, d'importantes actions et réformes sont engagées par le Gouvernement, avec l'appui des partenaires financiers extérieurs, pour consolider et pérenniser l'application de cette mesure de gratuité. Ainsi, le projet PERSE contribue, à hauteur de 800 millions USD, à la mise en œuvre de la politique de gratuité, notamment en soutenant, au-delà de l'appui budgétaire qu'il apporte au Gouvernement, l'opérationnalisation d'un certain nombre de réformes touchant à l'amélioration de l'accès de l'environnement scolaire, à la qualité et à la gouvernance.

S'agissant plus particulièrement de l'amélioration de l'environnement scolaire, le projet soutient, dans sa composante 3, des activités destinées à garantir la sécurité et l'inclusion du milieu scolaire. Car, il est démontré que beaucoup d'enfants, surtout les filles abandonnent le chemin de l'école et certains parents hésitent à les y envoyer à cause des violences EAS/HS.

Le Projet a appuyé le ministère à institutionnaliser le Mécanisme de Gestion des Plaintes comprenant un Point focal pour les questions relatives aux violences basées sur le genre, avec des Comités aux niveaux provincial, sous-provincial et local. Cette structure est chargée de recueillir, à travers la Plateforme Allo Ecole, et de traiter les cas EAS/HS commis en milieu scolaire et dénoncés de manière anonyme à travers le numéro vert 178.

Il est à constater, aujourd'hui, que fort malheureusement le nombre de cas EAS/HS perpétrés en milieu scolaire et enregistrés via la plateforme est loin de baisser dans certaines provinces ciblées par le projet (Kinshasa, Kongo Central, Kwilu, Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental, Lomami, Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri). Non seulement leur nombre augmente, mais leur persistance et leur ampleur interrogent, surtout lorsqu'ils mettent en cause des enseignants face à des enfants dont ils devaient être des modèles.

Les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale (NES) contiennent des exigences spécifiques relatives à l'identification et à l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux associés aux projets financés par la Banque Mondiale comme suit :

- NES n°1 : Evaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ;
- NES n°2 : Emploi et conditions de travail ;
- NES n°4 : Santé et sécurité des populations ;
- NES n°10 : Mobilisation des parties prenantes et informations.

Les présents termes de référence sont élaborés pour servir au recrutement d'un (e) Spécialiste en Violences Basées sur le Genre, y compris l'Exploitation et Abus Sexuels (EAS) et au Harcèlement Sexuel, qui sera chargé (e) d'appuyer le PERSE dans son appui au Gouvernement dans la réponse au besoin pressant d'atténuation de ces risques dans le champ d'intervention du projet ainsi que dans la mise en œuvre et le suivi des actions dans le Plan d'action de prévention et réponse aux risques d'EAS/HS (« Plan d'action »). Ces termes de référence définissent le mandat général, les tâches spécifiques ainsi que le profil du/de la Spécialiste en VBG à recruter.

II. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet comporte trois composantes :

1. Composante 1 – Faciliter un accès gratuit pour tous

Cette composante vise à assurer qu'une éducation primaire gratuite soit accessible à tous les enfants dans les dix provinces d'intervention. Le versement des fonds sous cette composante dépend des actions du Gouvernement de la République Démocratique du Congo renforçant l'accès, la gestion, et l'inclusivité du système éducatif dans les dix provinces. Ces étapes incluent le renforcement d'accès au système éducatif et de paiements des salaires ; l'optimisation de la couverture des réseaux des écoles et la réforme des systèmes de gestion locale ; et la mise en place des mesures pour améliorer la sûreté et l'inclusion des enfants en milieu scolaire. L'appui financier sous cette composante accroîtra la résilience globale des communautés aux chocs divers, y compris les risques associés au changement climatique.

2. Composante 2 – Mettre en place les fondations de base pour la qualité

Cette composante vise à renforcer la qualité de l'éducation primaire gratuite dans les dix provinces d'intervention. Le versement des fonds sous cette composante dépend des actions du Gouvernement de la République Démocratique du Congo relatives à l'amélioration de la qualité de l'environnement scolaire, et à la qualité des enseignants nouvellement recrutés aux écoles primaires et des administrateurs des écoles ciblées dans les dix provinces.

3. Composante 3 – Renforcer les systèmes pour les résultats

L'objectif de cette composante est de soutenir la réalisation des objectifs de développement du projet et le renforcement de capacité global de secteur éducatif. Ceci englobe le renforcement des systèmes nationaux, quant aux ressources humaines, aux informations relatives à la gestion, et à la gestion financière publique. Cette composante soutient aussi l'engagement des citoyens, le renforcement d'un environnement scolaire sûr et inclusif, et le renforcement global de la gestion du secteur.

C'est dans cette composante que le projet fournit un appui spécifique sur la question de violences basées sur le genre. L'afflux massif d'enfants, souvent d'âges différents partageant les mêmes infrastructures (classes, latrines, etc.), exerce une pression si forte sur les infrastructures que, pour y faire face, les gestionnaires ont été contraints d'organiser des classes multigrades ou, à tout le moins, de tolérer des classes surchargées. Une telle situation, marquée par promiscuité, forme le lien des violences diverses, dont celles basées sur le genre.

III. MISSION GENERALE DU (DE LA) SPECIALISTE

Le (la) Spécialiste en lutte contre les VBG travaillera au sein de l'ECP pour appuyer le ministère dans la prévention et l'atténuation des risques d'EAS/HS liées à la mise en œuvre des activités du projet ainsi que dans la réponse aux cas EAS/HS perpétrés en milieu scolaire.

IV. MISSION SPECIFIQUE

La mission spécifique du (de la) Spécialiste s'organise autour de trois piliers principaux des activités :

- a. Identifier les risques d'EAS/HS liés à la mise en œuvre du projet et élaborer les stratégies d'atténuation des risques à travers l'intégration de ces aspects dans les instruments cadres de sauvegardes environnementale et sociale pour le projet ;

- b. Appuyer le projet dans la mise en œuvre et la coordination des activités de prévention et réponse ainsi que d'atténuation des risques à travers la supervision du Plan d'action, y compris la supervision des contrats et de la qualité du travail des acteurs externes spécialisés en matière d'EAS/HS qui appuieront le projet, et la coordination des actions prévues avec l'ECP et les parties prenantes du projet ; et
- c. Appuyer l'ECP dans le suivi et évaluation des activités liées à la prévention, la réponse et l'atténuation des risques d'EAS/HS.

V. TACHES DU OU DE LA SCPECIALISTE

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, le (la) Spécialiste en Violences Basées sur le Genre aura les tâches suivantes à exécuter :

1. Identification des risques d'EAS/HS et conception des stratégies d'atténuation des risques pour le projet :

- Contribuer à la mise en œuvre et à l'actualisation du Plan d'engagement environnemental et social (PEES) ; du Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) ; du Plan de Gestion de Main d'œuvre (PGMO) ; du Plan de Gestion de Sécurité (PGS) ; et du Plan de Mobilisation des parties prenantes (PMPP), en incluant les éléments relatifs à l'EAS/HS ;
- Veiller à ce que l'évaluation des risques d'EAS/HS soit actualisée tout au long de la mise en œuvre du projet et adaptée au Plan d'action de prévention et réponse EAS/HS ; et
- Contribuer au suivi et à la validation des éléments EAS/HS des documents de sauvegardes environnementales et sociale préparés dans le cadre du projet, tels que cités ci-haut.

2. Mise en œuvre et coordination des activités de prévention des EAS/HS et réponse ainsi que d'atténuation des risques :

a. Suivi, le cas échéant, de l'application du Code de bonne conduite du personnel enseignant :

- En collaboration avec la Direction des ressources humaines du Ministère de l'Education Nationale, superviser la poursuite de la signature du Code par le personnel enseignant qui ne l'ont pas encore fait et suivre son application dans les écoles primaires situées dans les zones d'intervention du projet.

b. Supervision des prestataires ONG spécialistes en matière d'EAS/HS

- Superviser le MGP avec un canal dédié aux plaintes EAS/HS et développer les procédures spécifiques aux plaintes d'EAS/HS ;
- Suivre les prestataires des ONG pour le service de prévention et de la prise en charge des survivants ;
- Assurer la mise en place d'un Plan de formation sur l'EAS/HS, à partir des besoins identifiés lors des activités de supervision, visant surtout le personnel du projet au niveau du Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté, et qui pourrait aborder, parmi d'autres sujets, les risques d'EAS/HS en milieu scolaire et la réponse appropriée et éthique aux cas d'EAS/HS ;
- Apporter un appui à la fonctionnalité de Allo Ecole et son fonctionnement et ;

- Veiller et rapporter sur la qualité et l'exécution en temps voulu des activités et livrables contractualisés avec ces acteurs spécialisés.

c. Appui à la mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et du numéro vert pour recevoir les plaintes :

- En collaboration avec d'autres projets d'éducation financés par la Banque mondiale, appuyer la DRH dans la mise en œuvre du MGP pour le recueil des plaintes liées à l'EAS/HS dans le cadre du projet, et le suivi du remplissage du protocole de réponse aux cas d'EAS/HS, tout en assurant une approche « axée sur le/la survivant (e) ». Ceci permet de faire en sorte que les personnes ayant vécu un incident d'EAS/HS reçoivent une assistance psychosociale et un référencement vers une assistance médicale en cas de besoin conforme aux besoins de chacun (e), sous réserve du consentement du/de la survivant (e) et, tout en respectant son droit à la confidentialité et sécurité (ceci comprendra un suivi régulier sur le terrain pour vérifier le bon fonctionnement du MGP et du numéro vert, les pistes d'entrée appropriées, et la qualité des services dans le circuit de référencement) ; et
- Assurer le respect des principes directeurs concernant la confidentialité et la sécurité dans la collecte, le stockage et le partage éthiques des données liées aux plaintes d'EAS/HS.
- Superviser la mise en œuvre et la qualité de la formation des points focaux VBG dans les écoles primaires ciblées et l'organisation des activités de sensibilisation autour de questions d'EAS/HS dans les écoles ciblées y compris la communication dans les radios communautaires.

d. Coordination et collaboration :

- Collaborer avec les autres experts de l'ECP, notamment les Spécialistes en mesures de sauvegardes environnementale et sociale, dans le cadre de leurs activités ;
- Collaborer et coordonner avec les spécialistes VBG d'autres projets éducatifs (PAAF, PEQIP, etc.), en particulier sur les questions liées au soutien à la mise en œuvre du MGP et à d'autres activités liées à la prévention et à la réponse aux EAS/HS en milieu scolaire.
- Participer aux réunions hebdomadaires de coordination du projet et aux réunions de coordination externes pour les agences onusiennes ou les bailleurs de fonds, si besoin, ainsi que dans les écoles et communautés ciblées par le projet si nécessaire, afin de récolter les retours du personnel enseignant et des communautés riveraines sur la mise en œuvre du MGP, pour pouvoir adapter le mécanisme en se servant des leçons apprises ; et
- Informer et faire participer, le cas échéant, les structures gouvernementales au niveau des zones d'intervention sur les activités et mesures d'atténuation des risques d'EAS/HS menées dans le cadre du PERSE.
- Participer à la coordination des efforts de plaidoyer entre les différentes structures et institutions gouvernementales du ministère de l'Éducation nationale, du ministère de la Santé, du ministère des Affaires sociales et du ministère du Genre etc. sur les questions liées à la fourniture de services de base aux survivants de la VBG.

3. Suivi et évaluation :

a. Suivi des activités et indicateurs divers :

- Suivre les indicateurs clés relatifs à l'EAS/HS dans le cadre de résultats du projet, en coordination et avec l'appui du Spécialiste en Suivi et Evaluation de la Banque Mondiale ;
- Suivre les résultats et les indicateurs liés aux activités mises en œuvre par les consultants et ONG, y compris les retours de la communauté sur les activités de sensibilisation, le fonctionnement du MGP et du numéro vert, et les autres services d'assistance aux survivants (e) s ;
- Assurer la collecte, la compilation, et le partage des données relatives à la fonctionnalité du MGP, y compris du numéro vert, et au traitement des plaintes d'EAS/HS, tout en respectant les principes directeurs de confidentialité et les bonnes pratiques dans la gestion des données des cas d'EAS/HS ; et
- Proposer des modifications aux mesures d'atténuation et de réponse suite aux activités de supervision pour le MGP et aux tendances perçues dans l'analyse des données relatives au MGP.

b. Analyse des données et activités

- Évaluer les activités du projet pour apprécier l'adéquation avec les exigences nationales et celles de la Banque Mondiale en matière de prévention et gestion des cas d'EAS/HS ;
- Analyser et expliquer les écarts entre les réalisations et les prévisions et formuler toute recommandation appropriée pour améliorer les performances en matière de prévention et gestion des cas d'EAS/HS ; et
- Proposer des ajustements au programme d'activités de prévention et gestion des cas d'EAS/HS et les mesures appropriées pour assurer leur bonne exécution.

c. Rapportage :

- Contribuer aux rapports périodiques (mensuels, trimestriels, semestriels et annuels) contenant l'évolution de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques d'EAS/HS du projet et des prestations des consultants d'appui ; et
- Contribuer à la préparation des plans d'actions annuels, ainsi qu'à la rédaction des rapports périodiques du projet, y compris les rapports du Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté, et veiller à la prise en compte adéquate des aspects EAS/HS dans lesdits rapports.

VI. PROFIL

L'Expert(e) sur les questions de Violences Basées sur le Genre (EVBG) doit avoir :

- Au minimum un diplôme équivalent à la Licence (Bac+5) en Sociologie, en Santé Publique ou dans tout autre domaine de sciences sociales équivalent et pertinent pour le Projet ;
- Au moins 5 ans d'expérience professionnelle globale dans la supervision des activités de prévention et lutte contre les VBG, la conduite des campagnes de sensibilisation sur les droits des femmes, l'égalité de sexe, les VBG ;
- Une expérience pertinente en matière de prévention et de réponse à l'EAS/HS en particulier d'au moins 3 ans ;

- Une bonne connaissance des principes directeurs et éthiques qui guident le travail et la prise en charge des survivant(e)s de VBG ainsi que des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de prévention et lutte contre les VBG ;
- Une bonne expérience dans l'analyse situationnelle des problématiques liées aux VBG ;
- Une bonne connaissance de la législation nationale et internationale en matière de VBG, notamment l'EAS/HS ;
- Une capacité de formation et d'orientation des équipes techniques, d'organisation et de gestion du temps ;
- Disposer d'une bonne expérience des méthodes de collecte et d'analyse des données sur les VBG ;
- Maîtrise de l'outil informatique, notamment les logiciels de base (Word, Excel) et d'autres logiciels courants (Power Point, etc.) ;
- Posséder une très bonne maîtrise du français, à l'écrit comme à l'oral, et une bonne capacité de rédaction des rapports ;
- Bonne capacité d'organisation, de planification, d'analyse, de coordination et de suivi des activités ;
- Avoir un esprit d'initiatives et de proactivité, une capacité d'écoute et d'empathie ;
- Être capable à travailler dans un environnement multiculturel, en coopération avec l'équipe interne, ainsi que les partenaires externes ;
- Avoir une expérience en opérations dans les zones post conflits ainsi qu'une expérience avérée dans des projets travaillant au niveau communautaire, préférablement l'expérience avec des activités pour le changement des comportements et prévention des violences seront considérés comme des atouts ;
- Une bonne connaissance des langues parlées dans les zones d'intervention, et de l'anglais constitue un atout.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

VII. RAPPORTS

Le/la Spécialiste en lutte contre les Violences basées sur le Genre établira ses rapports d'activité de sorte que l'intégration successive de tous ces rapports permette l'élaboration des rapports d'avancement mensuels, trimestriels, semestriels et annuels des activités du projet sur les aspects de sauvegarde environnementale et sociale. Ces rapports feront les points sur les réalisations : (i) mensuelle, (ii) trimestrielle, (iii) semestrielle et (iv) annuelle et présenteront les principales questions soulevées et les solutions apportées en même temps que les forces et faiblesses des actions menées. Ils/ Elles présenteront également les prévisions pour le mois ou le trimestre suivant. Lesdits rapports seront dus respectivement au plus tard sept (7) jours, quinze (15) jours et un mois après la fin de chaque période concernée.

VIII. DURÉE DE LA MISSION ET LIEU D'AFFECTATION

Le poste est basé à Kinshasa avec des missions dans l'aire d'intervention du Projet. La durée de la mission est de 12 mois, renouvelable à l'issue d'une évaluation jugée concluante.

IX. Processus de sélection et de recrutement

Le/la Consultant(e) sera sélectionné(e) selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels par approche ouverte et définie à la Section 7 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de programmes

d'investissement » du mois de juillet 2016, version révisée en novembre 2017, en août 2018, en novembre 2020 et en septembre 2023 et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence.